

● (1742)

Il a fait valoir que le service d'informatique de Bell Canada prendrait sans doute de l'importance par rapport au service téléphonique et que ses recettes augmenteraient en conséquence. Il a ajouté que si Bell Canada n'obtenait pas son augmentation de tarif, elle devrait réduire le service aux résidences privées car c'était un des moyens les plus rapides de freiner les dépenses à court terme. La compagnie, a-t-il dit, procéderait de la même façon qu'en 1975 lorsqu'on l'a empêchée d'augmenter ses tarifs.

Les députés d'en face sont très optimistes. Selon eux, Bell Canada devrait obtenir ce qu'elle demande car nous avons besoin au Canada d'un bon système de communications téléphoniques. Mais le président de Bell Canada a dit que cet argent ne profiterait pas aux usagers ordinaires du téléphone. De son propre aveu, cet accroissement de recettes doit permettre à Bell Canada de réaliser des profits considérables.

Le bruit a couru que le Nouveau parti démocratique voulait nationaliser Bell Canada. C'est exact, nous aimerions le faire, car il s'agit d'un service public. Ces fonds pourraient servir à assurer un service à toute la population canadienne au lieu de financer les nombreuses opérations où Bell Canada s'est lancée.

Le rapport financier de Bell Canada est très semblable à celui du Canadien National. Le CN est nationalisé, mais depuis des années le Parlement exerce un contrôle très limité sur ses activités. Ce n'est pas le cas du cabinet qui, très souvent, a demandé au CN de faire des choses qu'il ne voulait pas faire et pour lesquelles il n'a pas été indemnisé. Il en a été autrement dans le cas de Bell Canada. Cette société a agi à sa guise, sans tenir compte de ce que lui demandaient le Cabinet, le Parlement, ou le Canada. La société Bell Canada s'est préoccupée beaucoup plus des intérêts de ses actionnaires que de ceux de ses abonnés.

On a recommandé de défalquer cette mauvaise créance du CN puisqu'il n'est pas en mesure de la rembourser. Cette dette devrait être remise depuis longtemps, comme ce serait le cas pour toute autre dette. Rares sont les années où le CN a réalisé des profits. Cette année, le Canadien National se vante d'avoir fait des bénéfices de l'ordre de 11 millions de dollars. La dernière fois que le comité a examiné la question de la dette du CN, la société avait enregistré cette année-là un déficit d'une quarantaine de millions de dollars, et elle devait 60 millions de dollars d'intérêts sur sa dette. Si le CN avait fait passer cette dette au compte des profits et pertes, il aurait réalisé cette année-là des bénéfices nets de 28 millions de dollars. Nos vis-à-vis n'ont pas attaché beaucoup d'importance à l'administration financière des organismes sur lesquels ils étaient censés exercer un contrôle. Il en est de même des organismes qui sont chargés d'approuver la structure tarifaire de Bell Canada.

Cette année, Bell Canada demande qu'on l'autorise à augmenter ses tarifs de 25 p. 100. Quel argument cette société va-t-elle servir à ses abonnés? La population n'est vraiment pas en faveur de cette hausse, mais les porte-parole de la société ont déclaré: «que si la hausse ne leur était pas accordée, aucune nouvelle banlieue n'aurait de service téléphonique, car Bell Canada n'installerait plus de nouvelles lignes et n'améliorerait pas les services existants même si le public l'exigeait».

### *Bell Canada*

Ce sont les abonnés des régions rurales qui souffrent le plus de l'administration de Bell Canada, et on leur réserve un sort encore pire si la société ne réussit pas à majorer ses tarifs. On a prétendu qu'il en coûtait très cher pour desservir les régions rurales. C'est inexact. Par exemple, il y a déjà plusieurs années qu'on a installé le téléphone dans les régions rurales de la Saskatchewan mais les frais d'installation ont été de 100 p. 100 inférieurs à ce qu'il a fallu dépenser pour installer des milliers d'appareils dans des appartements contigus dans des immeubles urbains. Dans bien des cas Bell Canada n'a pas à fournir vingt pieds de câble pour installer des téléphones dans des immeubles de rapport.

Prenons l'exemple d'Ottawa, où les maisons sont séparées d'une cinquantaine de pieds, la société a besoin d'une trentaine, d'un quarantaine ou d'une cinquantaine de pieds de câble coaxial par habitation. Ce câble est enterré et l'entrepreneur est tenu de procéder à son installation durant les travaux de construction. Tout ce qu'il reste à faire à la compagnie de téléphones c'est de faire les branchements nécessaires et d'installer les appareils. Il y a pourtant des gens à Ottawa qui doivent attendre longtemps pour avoir le téléphone. Ils doivent attendre parce que la compagnie a déclaré qu'elle ne pouvait procéder à ces branchements tant qu'on ne lui aurait pas accordé les hausses de tarif qu'elle réclame. Cette compagnie est bel et bien en train de faire chanter le public.

Qu'est-ce que Bell Canada raconte au public au sujet de ses affaires? Elle lui parle de veuves et d'orphelins qui seraient actionnaire et dont elle doit défendre les intérêts. Elle soutient que les dividendes perçus doivent être indexés pour tenir compte de l'inflation afin que ces pauvres veuves et orphelins ne meurent pas de faim. Or, je possède une liste des actionnaires de Bell Canada.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

**M. Peters:** Ce que je tenais à préciser, c'est que le plus petit actionnaire, celui qui ne possède que 25 actions, n'est ni une veuve ni un orphelin.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les députés savent que leur collègue de Yorkton-Melville (M. Nystrom) est originaire de la Saskatchewan où le réseau téléphonique est propriété de la province et que je viens moi-même du Manitoba qui a le même système. Aucun de ces réseaux n'a été mis en place par un gouvernement du Nouveau parti démocratique ou de la CCF. Au Manitoba, le réseau téléphonique d'État a été créé par un gouvernement conservateur dirigé par Sir R. P. Roblin. Les tarifs y sont probablement moins élevés que ceux que Bell Canada propose et auxquels nous nous opposons. Nous sommes contre ce bill qui donnerait à Bell Canada davantage de pouvoir pour relever ses tarifs et ses profits. Les députés de l'Ontario et du Québec dont les commettants seront durement touchés se font remarquer par leur présence à la Chambre et leur silence. Ils approuvent par leur silence les hausses proposées par Bell Canada.

● (1752)

**M. Maine:** Exactement.